

En partenariat avec l'Institut Régional du Travail d'Aix-en-Provence, la DIRECCTE PACA (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur) vous propose cette année des actions d'information et de sensibilisation dans les **six domaines** suivants :

1. La Prévention des Risques Professionnels (*page 1*) ;
2. La Négociation sur l'Égalité Professionnelle (*page 1*) ;
3. La Pénibilité au Travail (*page 2*) ;
4. Le Rôle des IRP dans la Formation Professionnelle Continue (*page 2*) ;
5. Les Relations Professionnelles en France et en PACA (*page 2*) ;
6. La Sous-Traitance et les Risques Professionnels (*page 2*).

1. La Prévention des Risques Professionnels

Réservées aux membres des CHSCT et aux représentants du personnel des entreprises privées de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, trois actions d'information et de sensibilisation sont proposées en 2015, en particulier sur le thème de la **prévention des risques psychosociaux**.

L'**objectif** est de fournir aux représentants du personnel **les moyens pour élaborer une démarche de prévention des risques** :

- en maîtrisant les **règles juridiques** qui s'appliquent aux problèmes de santé et de sécurité ;
- en connaissant les **ressources**, les **responsabilités** et les **limites** des actions des CHSCT ;
- en repérant les **différents acteurs** concernés par le sujet et que l'on peut mobiliser ;
- en se dotant d'outils d'analyse des **situations de travail** et de leurs **conséquences sur la santé** ;
- en maîtrisant les **outils** et les **procédures** pour mettre en place des actions concrètes.

3 actions ouvertes aux membres désignés des CHSCT et aux RP

Avril 2015	(8 au 10 avril)	Prévention des risques psychosociaux (action organisée dans le Vaucluse, à Avignon)
Mai 2015	(26 au 28 mai)	Prévention des risques psychosociaux (action organisée dans le Var, à Roquebrune-sur-Argens aux Issambres)
Juin 2015	(2 au 4 juin)	Prévention des risques psychosociaux (action organisée dans les Alpes-Maritimes, à Carros)

2. La Négociation sur l'Égalité Professionnelle

Dès lors que l'entreprise est pourvue d'un **délégué syndical**, l'employeur doit engager une **négociation** qui a évolué dans son contenu. **Deux actions d'information et de sensibilisation** sur les méthodes et les thématiques de la négociation professionnelle sont proposées aux **délégués syndicaux** et **délégués du personnel** des entreprises privées de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'**objectif** est de fournir aux participants **les moyens** de maîtriser les **aspects juridiques et pratiques** qui s'appliquent à cette négociation :

- en analysant les **évolutions juridiques** dans le but de comprendre les **freins** à l'égalité professionnelle ;
- en déterminant les **responsabilités** et les **limites des actions des IRP** ;
- en échangeant autour d'**expériences en entreprise**.

1 action d'une demi-journée ouverte aux DS et aux membres des C.E.

Juin 2015	(4 juin <i>matin</i>)	La négociation sur l'égalité professionnelle : le rôle des IRP (action organisée dans les Bouches-du-Rhône, à Marseille)
------------------	------------------------	---

1 action ouverte aux IRP

Sept. 2015	(7 au 9 septembre)	La négociation sur l'égalité professionnelle : méthodes et thématiques (action organisée dans les Alpes-Maritimes, à Carros)
-------------------	--------------------	---

3. La Pénibilité au Travail

Le **compte personnel de prévention de la pénibilité** créé par la **loi du 20 janvier 2014** ouvre aux salariés durablement exposés (à un ou plusieurs des dix facteurs de pénibilité) la possibilité de suivre une formation en vue de se reconverter, de bénéficier d'un passage à temps partiel avec complément de rémunération, ou de partir plus tôt à la retraite. **Trois demi-journées de sensibilisation** sont proposées aux **délégués syndicaux** et **délégués du personnel** des entreprises privées de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Chacune d'elle s'attachera à **faire le point sur le dispositif légal** sur la pénibilité, sa prévention sur la gestion du compte personnel, et sur les points d'appui réglementaires pour l'action des IRP.

3 actions d'une demi-journée ouvertes aux DS et aux DP

- | | | |
|------------------|-------------------------|---|
| Mai 2015 | (26 mai <i>matin</i>) | Pénibilité : prévention et réparation
<i>(action organisée dans le Vaucluse, à Avignon)</i> |
| Juin 2015 | (5 juin <i>matin</i>) | Pénibilité : prévention et réparation
<i>(action organisée dans les Hautes-Alpes, à Gap)</i> |
| | (16 juin <i>matin</i>) | Pénibilité : prévention et réparation
<i>(action organisée dans les Bouches-du-Rhône, à Marseille)</i> |

4. Le Rôle des IRP dans la Formation Professionnelle Continue

La **loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle** favorise le développement des compétences et la compétitivité des entreprises. Les démarches administratives des entreprises sont simplifiées. Les employeurs doivent s'acquitter d'une **contribution unique**. En parallèle, ils disposent de plus de liberté pour mettre en place des **plans de formation**. Quel est le rôle des représentants du personnel dans ce nouveau paysage ? La matinée proposée aux membres des C.E. donnera **des pistes de réponse** à cette question.

1 action d'une demi-journée ouverte aux membres des C.E.

- | | | |
|-------------------|------------------------------|--|
| Sept. 2015 | (21 septembre <i>matin</i>) | Le Rôle des IRP en matière de Formation Professionnelle Continue
<i>(action organisée dans les Bouches-du-Rhône, à Marseille)</i> |
|-------------------|------------------------------|--|

5. Les Relations Professionnelles en France et en PACA

Selon l'**enquête REPONSE**, 60% des établissements de onze salariés ou plus disposent au moins d'une instance représentative du personnel. Nombreux sont les petits établissements qui n'en bénéficient toujours pas. En général, malgré une **activité de négociation** qui se développe, le **niveau de conflictualité** reste important. **Quel regard** peut-on porter sur les relations professionnelles aujourd'hui ? Comment les faire **évoluer** ? C'est ce que nous essaierons de comprendre lors de cette journée.

1 action d'une journée ouverte aux représentants du personnel

- | | | |
|------------------|--------------|--|
| Oct. 2015 | (21 octobre) | Les relations professionnelles entre conflits et négociations : l'enquête REPONSE en débat
<i>(action organisée dans les Bouches-du-Rhône, à Marseille)</i> |
|------------------|--------------|--|

6. La Sous-Traitance et les Risques Professionnels

De plus en plus d'activités professionnelles sont réalisées en situation de sous-traitance. Les salariés de ces entreprises **maîtrisent souvent mal** l'environnement dans lequel ils interviennent et ne disposent pas toujours des **ressources adaptées** pour réaliser leurs tâches. Ils se voient, en outre, confier les tâches **les plus dangereuses**, et les conditions de travail **les plus difficiles**. Les travailleurs d'entreprises extérieures sont, par ailleurs, plus fréquemment en **contrat précaire** que les salariés des entreprises utilisatrices et leur **suivi médical** est plus difficile à assurer. Les **effets sur la santé au travail des salariés** sont donc importants. Deux actions de sensibilisation sont proposées aux membres des CHSCT pour leur permettre de savoir comment intervenir pour **prévenir ou minorer ces risques** pour les salariés.

2 actions ouvertes aux élus des CHSCT (dont une journée d'étude)

- | | | |
|-------------------|------------------------|---|
| Mai 2015 | (12 mai <i>matin</i>) | La sous-traitance et les risques professionnels
<i>(action d'une 1/2 journée organisée dans les Alpes-Maritimes, à Valbonne)</i> |
| Sept. 2015 | (17 septembre) | Sous-traitance et santé au travail : le rôle des CHSCT
<i>(journée d'étude organisée dans les Bouches-du-Rhône, à Marseille)</i> |

Modalités d'inscription

- Nous vous rappelons **qu'il faut aviser** votre employeur **au moins 30 jours avant la date de l'action** et que vous n'avez pas besoin de la notification de l'IRT pour le faire.
- Si vous souhaitez participer à **une ou plusieurs** de ces actions d'information et de sensibilisation, veuillez s'il vous plaît nous envoyer **le bulletin d'inscription** ci-joint à l'adresse de l'IRT (ne pas transmettre à la DIRECCTE svp) par mail, par fax ou par courrier (*voir nos coordonnées complètes au recto, un bulletin par personne, à remplir le plus lisiblement possible*).
- Vous pouvez aussi vous inscrire directement en ligne sur le site internet de l'Institut à l'aide du formulaire : <http://irt.univ-amu.fr/inscription-sessions-directcte>
- Toutes les informations sur les Actions IRT-DIRECCTE 2015 : <http://irt.univ-amu.fr/sessions-directcte-paca>

~ AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE PAR TÉLÉPHONE ~